



Cahier des charges pour la mise en œuvre de formations préparant à la fonction de
prestataire de services et distributeur de matériels
(Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2011)

Branche du Négoce et Prestations de Services dans les domaines Médico-Techniques

I. Eléments de contexte

Parution au Journal Officiel du 30 décembre 2011 de l'arrêté du 23 décembre 2011 relatif à la formation préparant à la fonction de prestataire de services et distributeur de matériels y compris les dispositifs médicaux, destinés à favoriser le retour à domicile et l'autonomie des personnes malades ou présentant une incapacité ou un handicap (ci-joint)

Objectifs : permettre l'acquisition de compétences relatives au contexte réglementaire et à l'environnement professionnel dans lesquels les prestataires de services et distributeurs de matériels, y compris les dispositifs médicaux exercent leurs missions, à l'hygiène et à la sécurité et à l'intervention auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap

Public visé: les personnels intervenants auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap (afin de lui délivrer les matériels et services) et les personnels chargés de garantir l'application des règles professionnelles et de bonne pratique de délivrance de ces matériels et services

Contenu:

L'action de formation devra comprendre les 4 thèmes suivants : « Contexte réglementaire du Prestataire de Services et Distributeurs de Matériels », « Hygiène et Sécurité », « Environnement professionnel » et « Intervention auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap ».

II. Caractéristiques de la branche

En 2010, la branche du Négoce et prestations de service dans les domaines médico-techniques comptait 1265 entreprises dont plus de la moitié de TPE de moins de 5 salariés.

Au carrefour de la santé, du service à la personne et du commerce de matériel, l'activité principale des entreprises de la branche consiste en la location et la vente de matériels et fournitures destinées à l'assistance des personnes en situation de dépendance, de handicap ou de maladie (est exclue la fourniture de matériel pour les actes de soins).

Répartition territoriale des entreprises de la Branche en 2010 :

ALSACE	39	LIMOUSIN	12
AQUITAINE	82	LORRAINE	52
AUVERGNE	31	MARTINIQUE	5
BASSE-NORMANDIE	20	MIDI-PYRENEES	57
BOURGOGNE	36	NORD-PAS-DE-CALAIS	59
BRETAGNE	49	PAYS DE LA LOIRE	50
CENTRE	30	PICARDIE	22
CHAMPAGNE-ARDENNE	24	POITOU-CHARENTES	34
CORSE	12	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	205
FRANCHE-COMTE	25	RHONE-ALPES	157
HAUTE-NORMANDIE	22		
ILE-DE-FRANCE	168		
LANGUEDOC-ROUSSILLON	74		

III. Objet du cahier des charges

La branche du Négoce et Prestations de Services dans les domaines Médico-Techniques a souhaité définir les critères permettant de référencer les propositions des organismes de formation conformes aux dispositions de l'arrêté.

IV. Eléments de cadrage définis dans l'arrêté

Les programmes de formation proposés devront traiter les 4 thèmes prévus par l'arrêté et respecter les durées suivantes :

THEME 1 : CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU PRESTATAIRE DE SERVICES ET DISTRIBUTEUR DE MATERIELS

Objectifs de formation pour les intervenants

- Identifier les principales agences de l'organisation du système de santé
- Identifier le parcours du dispositif médical
- Identifier les différents régimes et caisses d'assurance maladie
- Citer les règles professionnelles et les règles de bonnes pratiques du prestataire de service et distributeur de matériel : principe de dignité, d'éthique
- Identifier les conséquences sur son activité professionnelle
- Identifier les règles liées au respect du droit du patient

Objectifs de formation pour les garants

- Identifier l'organisation du système de santé et les principales agences de
- Expliquer le parcours du dispositif médical
- Expliquer les différents régimes et l'organisation des caisses d'assurance maladie
- Expliquer les règles professionnelles et les règles de bonnes pratiques du prestataire de service et distributeur de matériel : principes de dignité, d'éthique, et leur impact sur son secteur d'activité
- Expliquer les conséquences sur son activité professionnelle
- Expliquer les règles liées au respect du droit du patient

THEME 2 : ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Objectifs de formation pour les intervenants

- Identifier les différents acteurs intervenant auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap, notamment dans les domaines sanitaire, social, médico-social et familial, et leur rôle.
- Définir le rôle du prestataire et ses missions (rôle de l'intervenant et du garant)
- Identifier les différents matériels et services
- Identifier les relations du prestataire avec les différents acteurs

Objectifs de formation pour les garants

- Identifier les différents acteurs intervenant auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap, notamment dans les domaines sanitaire, social, médico-social et familial, et leur rôle.
- Définir le rôle du prestataire et ses missions (rôle de l'intervenant et du garant)
- S'assurer du respect des règles d'éthique dans les relations du prestataire avec les différents acteurs
- Evaluer les connaissances des intervenants sur les matériels délivrés

THEME 3 : HYGIENE ET SECURITE

Objectifs de formation pour les intervenants

- Identifier les règles de sécurité et d'hygiène vis-à-vis de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap dans le cadre de la prestation de services
- Identifier les situations nécessitant une alerte ou un échange avec le prescripteur ou l'équipe pluridisciplinaire
- Identifier les règles de signalement d'un évènement indésirable

Objectifs de formation pour les garants

- Expliquer les règles de sécurité et d'hygiène vis-à-vis de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap dans le cadre de la prestation de services
- Identifier les situations nécessitant une alerte ou un échange avec le prescripteur ou l'équipe pluridisciplinaire
- Expliquer les règles de signalement d'un évènement indésirable

THEME 4 : INTERVENTION AUPRES DE LA PERSONNE MALADE OU PRESENTANT UNE INCAPACITE OU UN HANDICAP

Objectif de formation pour les intervenants

- Adapter son comportement et sa relation à la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap et à son entourage

Objectif de formation pour les garants

- Définir les modalités et les conditions d'intervention de l'intervenant dans sa relation à la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap et à son entourage

Durées :

Intervenants: 3 jours 1/2 Thème 1: 1/2 journée Thème 2: 1 journée Thème 3: 1 journée Thème 4: 1 journée
Garants non professionnels de santé: 4 jours Thème 1: 1 journée Thème 2: 1 journée Thème 3: 1 journée Thème 4: 1 journée
Garants professionnels de santé: 3 jours Thème 1: 1 journée Thème 2: 1 journée Thème 3: 1/2 journée Thème 4: 1/2 journée

Modalités de réponse

Le prestataire devra transmettre au FORCO – asergent@forco.org – une proposition comprenant les éléments suivants :

1. Références

- Références de l'organisme avec les entreprises de la branche
- Expérience du formateur

2. Proposition pédagogique

Toute proposition devra être conforme à la réglementation en vigueur

- Public
- Objectifs
- Déroulé pédagogique
- Durée
- Méthodes et moyens pédagogiques
- Méthode d'appréciation des acquis

3. Couverture territoriale.

Préciser le(s) territoire(s) sur le(s)quel(s) pourra être dispensée la formation